



GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

## **HERBICIDE LUXXUR<sup>MC</sup> A**

Granulés Solubles dans l'eau 50%

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT SUR LE BLÉ (LE BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ  
D'HIVER ET LE BLÉ DUR)

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 32458 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites

GARANTIE: Tribenuron-méthyle 50 %

AVERTISSEMENT-IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.  
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Fabriqué par E. I. du Pont de Nemours and Company

**PRÉCAUTIONS:**

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX.

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT ÊTRE NOCIF SI AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER AVEC UNE VENTILATION ADÉQUATE.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.

PUISQUE CE PRODUIT N'EST PAS HOMOLOGUÉ POUR LUTTER CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DANS LES SYSTÈMES AQUATIQUES, NE PAS L'UTILISER POUR LUTTER CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES EN MILIEU AQUATIQUE.

NE PAS CONTAMINER LES SOURCES D'EAU D'IRRIGATION OU D'EAU POTABLE OU LES HABITATS AQUATIQUES LORS DU NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT OU DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.

PORTER DES GANTS RÉSIDANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, ET DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL APPROPRIÉS LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT. PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

SE LAVER LA PEAU À FOND AVEC DU SAVON ET DE L'EAU APRÈS LA MANIPULATION.

ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION.

**NE PAS** ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

**PREMIERS SOINS:**

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit est **TOXIQUE** pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées dans le **MODE D'EMPLOI**.

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS - LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'équipement sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits semblables. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas appliquer lorsqu'il vente fort.

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé de printemps, blé d'hiver ou le blé dur. Immédiatement après l'usage, s'assurer de bien nettoyer pour éliminer tous les résidus du mélange en réservoir sur l'équipement de pulvérisation. Bien nettoyer le réservoir, la pompe, les tuyaux, et la rampe à plusieurs reprises avec de l'eau propre après avoir enlever les buses et les tamis. Laver ces pièces séparément. Laver toutes traces de résidus à l'extérieur du réservoir, des buses et de l'équipement de pulvérisation.

NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE LUXXUR A AVEC UN SUPPORT AUTRE QUE L'EAU OU AVEC UN ADDITIF AUTRE QUE CEUX QUI SONT SPÉCIFIÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE. Les autres supports peuvent accélérer la dégradation de ce produit et en réduire l'efficacité.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide LUXXUR A assure la suppression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (le blé de printemps, blé d'hiver et le blé dur). Un temps chaud et humide favorise la croissance active des mauvaises herbes et intensifie l'activité de l'herbicide LUXXUR A en maximisant l'absorption foliaire et l'effet par contact. Les mauvaises herbes endurcies par des conditions environnementales rigoureuses telles que le froid, la sécheresse ou une chaleur excessive peuvent ne pas être supprimées ou réprimées suffisamment, de sorte que la croissance peut reprendre. L'herbicide LUXXUR A peut être appliqué seulement à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes ciblées.

L'herbicide LUXXUR A arrête rapidement la croissance des espèces sensibles à son action. Toutefois, les symptômes typiques (changement de couleur de dépérissement) peuvent ne pas devenir visibles avant 1 à 3 semaines suivant l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité, de la taille des mauvaises herbes, de l'uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse après application.

## MODE D'EMPLOI

Pulvérisation sur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### Zones tampons :

Aucune zone tampon **N'EST** REQUISE en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou dorsal et application localisée.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres (par exemple prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce (par exemple lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Largeur (en mètres) de la zone tampon requise pour la protection de :		
		Habitats aquatiques		Habitats terrestres
		< 1 m de profondeur	> 1 m de profondeur	
Pulvérisateur Agricole*	Blé (le blé de printemps, blé d'hiver et blé dur)	1	0	4

\* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. L'utilisation de pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée sur toute sa longueur d'un écran (toile, rideau) s'étendant jusqu'au couvert végétal permet de réduire la largeur de la zone tampon de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est coiffée d'un écran conique fixé à au plus 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon de 30 %.

En cas d'utilisation d'un mélange en cuve, consulter l'étiquette des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

REMARQUE : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

*Vérifier à consulter les étiquettes des produits d'association et respecter les restrictions pour les zones géographiques à utilisation des autres produits incorporés au mélange.*

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ  
(LE BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER ET LE BLÉ DUR)**

**HERBICIDE LUXXUR A + HERBICIDE LUXXUR B**

<b>PRODUIT D'ASSOCIATION</b>	<b>TAUX</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>STADE DE CROISSANCE</b>
Herbicide LUXXUR A + Herbicide LUXXUR B	15 g/ha + 0,5 L/ha	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide LUXXUR B seul  plus  Chardon des champs <sup>1,2</sup> Laiteron des champs <sup>1,2</sup> Pissenlit Matricaire inodore Crépis des toits  Chénopode blanc <sup>1</sup> Saponaire des vaches	Le blé (de printemps et dur) peut être traité entre le stade 2 à 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles, mais avant la montaison (présence du premier nœud).  Le blé d'hiver peut être traité lorsque la plupart des plantes ont entre deux feuilles et le tallage complet, mais avant la montaison (présence du premier nœud).  <b>Stades de croissance des mauvaises herbes :</b> Chardon des champs et laiteron des champs <sup>1,2</sup> : jusqu'à 15 cm de hauteur; Pissenlit : jusqu'à 20 cm de diamètre; Matricaire inodore : jusqu'à 10 cm de hauteur; Crépis des toits : avant la montée en graines; Chénopode blanc <sup>1</sup> et saponaire des vaches : jusqu'à 10 cm de hauteur.

1. Pour la suppression du chardon des champs, du laiteron des champs et du chénopode blanc, l'ajout d'un adjuvant est requis, comme suit :
  - a. **Blé de printemps et d'hiver** : ajouter un surfactant non ionique (Agral 90, AgSurf ou Surf 92) à 0,25 % ou du sulfate d'ammonium à raison de 500 g/ha (99 %) ou 1 L/ha (solution à 49 %) ou 1,25 L/ha (solution à 40 %). Si l'on utilise un produit d'une autre concentration de sulfate d'ammonium, ajuster la dose en conséquence.
  - b. **Blé dur** : ajouter un surfactant non ionique (Agral 90, AgSurf ou Surf 92) à 0,25 %.
2. Suppression pendant toute la saison, avec une certaine repousse à l'automne.

### **DIRECTIVES DE MÉLANGE :**

1. Ajouter un tiers du volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Tout en faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité nécessaire de l'herbicide LUXXUR A. S'assurer que l'herbicide est complètement dissout avant l'addition des autres composants du mélange en réservoir.
3. Lorsque l'herbicide LUXXUR A est complètement dissout, ajouter la quantité requise des autres composants destinés à être mélangés en réservoir.
4. Instructions particulières pour les mélanges en réservoir:

Herbicide LUXXUR A + Herbicide LUXXUR B: Une fois que l'herbicide LUXXUR A est complètement dissout, ajouter la quantité requise d'herbicide LUXXUR B. Ajouter la quantité requise de l'agent tensio-actif non-ionique ou du sulfate d'ammonium en dernier.

5. Ajouter le reste de l'eau. Si requis, ajouter un agent antimousse en dernier.
6. Utiliser un volume minimum d'épandage de 55 L/ha.
7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial. Remplir le réservoir d'eau fraîche comme décrit à l'étape 1 et continuer, en suivant les directions. Les concentrés émulsifiables peuvent entraver la dissolution de l'herbicide LUXXUR A. Pour cette raison, la quantité de solution restant dans le réservoir doit être 10% ou moins du volume original.
8. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation. Utiliser la préparation du mélange au réservoir de l'herbicide LUXXUR A dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

### **INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM ET ROTATION DES CULTURES**

Observer les restrictions sur les cultures de rotation indiquées sur l'étiquette de l'herbicide LUXXUR B.

### **ÉQUIPEMENT ET VOLUMES DE PULVÉRISATION**

Appliquer le mélange uniformément uniquement à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre correctement étalonné. S'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles et d'effectuer une pulvérisation uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat en éventail (volume de pulvérisation minimum de 55 litres par hectare). Utiliser des tamis de filtres à 50 mailles ou moins (métal ou nylon).

Pulvériser uniformément et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Réduire les dérives de la solution de pulvérisation en employant un grand volume d'eau, une faible pression, de grosses gouttelettes et des jets directionnels. Utiliser une pression de pulvérisation de 275 kPa au maximum.

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à d'autres cultures que le blé, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide LUXXUR A dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque buse afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.
2. Inspecter le réservoir pour s'assurer de l'élimination complète de résidus visibles d'herbicide. Si nécessaire, répéter l'étape numéro 1.
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) ou la quantité équivalente d'un nettoyeur pour réservoir contenant de l'ammoniaque par 100 litres d'eau. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés adhérant aux surfaces du réservoir. L'utilisation d'un agent mouillant durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux.
4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir complètement. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
5. Vider le réservoir.
6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyeur et de l'eau.
7. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.
8. Éliminer les rinçures du réservoir conformément à la réglementation provinciale.

**MISE EN GARDE:** Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide LUXXUR A et un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide LUXXUR A et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide LUXXUR A ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou à [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca).

#### **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT:**

Délai d'attente avant la récolte : Permettre un intervalle d'au moins 30 jours entre l'application et la récolte.

Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.

S'il pleut tôt après l'application du produit, la suppression peut être réduite. Au moins 4 à 6 heures de temps sec est nécessaire pour que le mélange en réservoir soit absorbé par le feuillage des mauvaises herbes. Les conditions environnementales qui ralentissent le séchage du mélange sur le feuillage tel qu'un taux d'humidité élevé, du temps froid ou ennuagé peuvent augmenter le temps nécessaire.

Utiliser un maximum de 15 grammes d'herbicide LUXXUR A par hectare par année.

Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.

ÉVITER UNE PULVÉRISATION EXCESSIVE OU LA DÉRIVE DU BROUILLARD DE PULVÉRISATION VERS LES HABITATS IMPORTANTS DE LA FAUNE, TELS QUE BRISE-VENT, MARAIS, MARES VASEUSES OU BORDS ASSÉCHÉS DES MARES, OU BOISÉS. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

La suppression des mauvaises herbes poussant dans les traces de roues peut être réduite si l'herbicide LUXXUR A est appliqué lorsque le temps est sec et qu'il y a beaucoup de poussière.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer au 1-888-283-6847 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas



recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Bayer CropScience Inc.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

**ENTREPOSAGE:** Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sécuritaire et sec, loin des engrais, des semences et des aliments pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours d'une maison. Garder le contenant hermétiquement fermé.

### **ÉLIMINATION :**

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale

#### **Contenants à remplissages multiples:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### **Contenants retournables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **Pour tous les types d'emballage:**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MC LUXXUR est une marque de commerce de Bayer.

Tous les autres produits indiqués sont des marques déposées de leurs entreprises respectives.

161117